

Fiche formation

Intitulé de l'action :

Maintien et Actualisation des Connaissances des Agent de sûreté et prévention en sécurité privée

Public concerné, nombre,	Tous publics titulaires d'une carte professionnelle ASPSP
Prérequis, modalités d'accès	<p>Conditions d'entrée et prérequis nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir parler, lire et écrire le Français. Tests écrits niveau B1. Être titulaire de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS <p>A retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la constitution des dossiers d'inscription. 06 stagiaires minimum et 12 Stagiaires maximum Formation accessible au PSH sur avis médical Délais d'accès (limite d'inscription) Si la carte professionnelle est expirée, une demande d'autorisation préalable est à solliciter auprès du CNAPS. Dossier remis au stagiaire par l'OF. Durée de validité de la certification : 05 ans puis soumise à recyclage Pas d'examen. Evaluations de niveau.
Présentation générale (Problématique, intérêt)	<ul style="list-style-type: none"> Le MAC ASPSP permet de se maintenir à jour des dernières réglementations dans le domaine de la sécurité sûreté et de revoir la réglementation en vigueur pour mener à bien les missions confiées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation : Arrêté du 27/06/2017 modifié par l'arrêté du 05 janvier 2023 relatif à la formation continue des APS. Il définit pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R.625-8 du CSI, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle. Ce stage doit être réalisé dans les 24 mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle. Permettre le maintien ou l'évolution dans l'emploi, Contribuer au développement économique et culturel et à la promotion sociale des salariés, Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels. Obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle auprès du CNAPS.
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Programme de formation : <ul style="list-style-type: none"> Gestes élémentaires de premiers secours (7 heures - Recyclage SST) Sauf si dispensé Intervenir face à une situation d'accident Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures) : Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle Maîtriser les mesures d'inspection filtrage : (3 heures 30 dont 2 heures pratique) Gérer les conflits : (3 heures 30 dont 2 heures pratique) Compétences opérationnelles spécifiques, comprendre et prévenir les risques terroristes (13 heures) Evaluation des candidats à l'entrée de formation. Les valeurs de la République 6 – Module patriote (3 heures)
Modalités pédagogiques	<p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animation de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes du domaine de la sécurité, et titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation des formations. L'animation de la formation est effectuée en totale conformité avec le référentiel pédagogique prévu par l'arrêté du ministère de l'intérieur

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lisibilité de la formation est appliquée à travers un référentiel de formation détaillé et précis. <p><u>Outils pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Salle de cours équipées et dédiées à cette formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux, vidéoprojecteurs disponibles dans toutes les salles - Réseau informatique accessible dans toutes les salles de l'établissement (connexion internet haut débit), salle informatique, bâtiments et matériel conforme à la réglementation (CNAPS) • <u>Matériels et installations spécifiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel SST : Mannequins, défibrillateur automatique - SSI catégorie A de l'établissement - Plateforme technique : matériel générateur de flamme et d'extinction des feux - Emetteurs - récepteurs - Divers accessoires pour simuler des scénarios de prévention de malveillance - Magasin d'application relié au PC : système vidéoprotection, portique de détection, alarme intrusion, capteurs/détecteurs ponctuels sur marchandises, antivols, 2 zones de détection par détecteurs volumétriques - 15 extincteurs CO2 et 15 extincteurs H2O dédiés à la formation - 1 bac à feu écologique – 1 maison feu - Boîtiers Quizz box - Centre de ressources (livres, répertoires professionnels, documentation généraliste et spécialisée dans les domaines professionnels cités en référence, vidéos...) - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie. - Supports de cours individualisés remis aux stagiaires (Livres) - Circuit de vérification et de ronde avec contrôleur de ronde. <p>▪ Les candidats sont mis en situation par des exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Théoriques :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des connaissances par écrits - QCM - Rédaction des écrits de services • <u>Pratiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de conflits - Module palpation et terrorisme - Gestion de victime(s) - Jeux de rôles - Secourisme • <u>Modalités :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement en présentiel
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la carte professionnelle pour une poursuite d'emploi comme agent(e) de prévention et de sécurité sur des sites publics, commerciaux, industriels, événementiels, récréatifs, culturels ou culturels. Il/elle est chargé(e) d'assurer la sécurité des biens meubles et immeubles ainsi que celles des personnes. Il/elle intervient au sein de structures dotées d'un service interne de sécurité ou pour le compte d'une entreprise privée de sécurité habilitée. Sa capacité opérationnelle lui permettra de s'adapter en fonction des moyens mis à disposition par l'entreprise.
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Durée maximum :</u> 34,5 heures. Possible de réduire la durée en fonction des modules déjà suivis dans les 24 mois sur justificatif et à la demande du candidat comme par exemple le SST (7h00) et le module terrorisme (13h00) • Horaires 08 heures 30 – 12 heures / 13 heures – 16 heures 30 ou 17h00)
<p>Dates</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivant calendrier de l'établissement ou commande spécifique d'un financeur • Plusieurs sessions proposées chaque année, nous consulter
<p>Lieu(x)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Lieu :</u> Maison Familiale Rurale de Vercel, 36 rue de Jésus 25530 Vercel 03 81 56 39 40 – mfr.vercel@mfr.asso.fr • <u>Références de l'établissement :</u> N° de Déclaration d'Existence : 43250148225 – N° Siret : 77835631100010 - Statut juridique : Association loi 1901 – N° Déclaration à la Préfecture : 2006-2403-01496 – Organisme référencé qualité, certifié CNAPS (FOR-025-2023-06-11-20180631995) et enregistré en Préfecture centre examen SSIAP (Ref n° 0003). • Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées

<p>Coût par participant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation : 414€ - 12€ de l'heure- (Etablissement non soumis à la TVA) – Tous financements sauf CPF. Tarif personnalisé en fonction des modules suivis (Voir durée) • Repas possible en restauration scolaire : 10€ le repas du midi • Internat possible en pension complète : 120€ la semaine • Salle de repos disponible gratuite : Chauffée avec micro-onde et réfrigérateur à disposition pour un repas tiré du sac • Parking : Gratuit à disposition.
<p>Responsable de l'action, Contact</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nom, Prénom du responsable de l'action : M. Steve MEYER steve.meyer@mfr.asso.fr
<p>Formateurs, animateurs et intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'animation de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes du domaine de la sécurité, et titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation de formations. • Noms des formateurs : M. Steve MEYER, M. Philippe Pouret, M. Jean-Paul RODRIGUES, M. Jérôme PAGES, M. Raphaël CHAVOT • Le coordinateur et responsable de l'action dispose des compétences nécessaires pour accompagner l'équipe pédagogique tout comme les candidats dans leurs parcours.
<p>Suivi de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le centre de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan est fait en début et fin de session par le coordinateur - Les stagiaires émargent tous les jours une feuille de présence - Les intervenants – formateurs émargent le présentiel des stagiaires tout comme le référentiel de formation qu'ils ont dispensé. • En fin de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire bénéficiera d'une attestation réglementaire pour faire sa demande de renouvellement de carte aux services du CNAPS.
<p>Evaluation de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluations permanentes • Fin de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (<i>tour de table et bilan écrit</i>). - Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid »
<p>Passerelles et débouchés possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer en tant qu'Agent de Surveillance / Gardiennage dans les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés de sécurité, aéroports, collectivités territoriales, entreprises privées, entreprises publiques/établissements publics, établissements de jeux, établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, ...), parcs de loisirs, stades/enceintes sportives et événementielles, sites portuaires/aéroportuaires • S'orienter sur une spécialité de la sécurité privée (Agent cynophile, convoyeur de fonds, garde rapproché etc....(Fiches ROME) • Diversification avec le SSIAP 1 afin d'être en possession d'une option professionnelle supplémentaire (Fiches ROME) • Accéder à un niveau IV, BP ATPS, BPMS... (CIO)

Version 4 du 8 mars 2024



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE